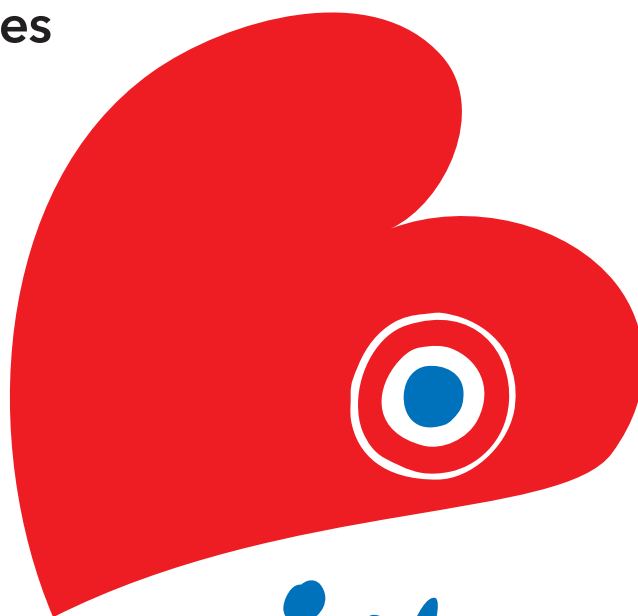


**Faire
reculer
les préjugés
racistes et
antisémites**

Projets
collectifs
réalisés par
des jeunes
de moins
de 25 ans



**Prix
ilan
Halimi**

Appel à candidatures



en partenariat
avec
le ministère de
la Culture et
le ministère
de l'Éducation
nationale



Modalités de participation : prixilanhalmi.fr





Il pensait que les juifs dominaient le monde. Il pensait que les juifs volaient l'argent de l'Etat, qu'ils étaient tous riches, et que s'ils ne l'étaient pas, leur communauté, solidaire, paierait la rançon. Après avoir identifié des commerces juifs, boulevard Voltaire à Paris, il a donc envoyé un appât pour récolter des numéros de téléphone. Ilan Halimi a donné le sien. La fille l'a rappelé deux jours plus tard pour lui proposer de boire un verre. Des types lui ont alors sauté dessus; ils l'ont enlevé, séquestré, torturé pendant 24 jours, puis finalement laissé pour mort le long d'une voie de chemin de fer.

« Les juifs sont riches » est un préjugé vieux comme le monde. Et un préjugé qui tue. Né de l'anti-judaïsme religieux qui les obligeait à exercer des métiers liés à

l'argent puisque la terre leur était refusée, il justifiera les pogroms dès le Moyen-Âge, puis s'adaptera à l'ère du capitalisme en accusant cette communauté de tenir les rênes de la finance Internationale, et six millions d'entre eux finiront dans les chambres à gaz – du préjugé au complot, il n'y a qu'un pas.

On espérait que le génocide des juifs aurait débarrassé le monde de l'antisémitisme, fondé en partie sur ce cliché ancestral. C'était une erreur d'appréciation, et la mort d'Ilan Halimi, en France en 2006, nous l'a tragiquement prouvé. Créer aujourd'hui un prix national qui porte son nom, c'est prendre la mesure de cette méprise. C'est comprendre que ce préjugé est tenace et qu'à chaque génération, il faut lutter contre. Alors luttons contre.

Émilie Frèche

APPEL À CANDIDATURES

La création d'un prix Ilan Halimi est une des mesures du Plan National de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 présenté par le Premier ministre au Musée national de l'histoire de l'immigration. Il récompense **un travail collectif mobilisant au moins 5 jeunes de moins de 25 ans qui ont mené une action visant à lutter contre les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites.**

Il porte le nom d'Ilan Halimi, jeune français enlevé, séquestré et torturé, mort de la haine antisémite, mort à cause des préjugés en 2006. Il avait 23 ans, il est celui qui pourrait être notre frère, notre cousin, notre ami.

Ce prix vise à récompenser celles et ceux qui se mobilisent et qui par leur créativité et leur inventivité s'engagent pour faire reculer les préjugés.

Il s'agit de mobiliser et récompenser des collectifs de jeunes de moins de 25 ans, dans un cadre scolaire ou non, accompagné d'un majeur référent ayant réalisé une action ayant contribué à faire reculer les préjugés racistes et antisémites. Cette action peut par exemple relever des champs culturels, sportifs, numériques ou d'interventions auprès du public. Les actions présentées doivent avoir été réalisées durant l'année 2017 ou 2018.

Un jury composé de personnalités du monde du sport, de la culture, de l'éducation, de la citoyenneté et de l'engagement procédera aux qualifications.

Les finalistes seront avisés la semaine du 7 janvier 2019.

Ils seront conviés à la finale à Paris le 13 février, jour anniversaire de la mort d'Ilan Halimi, pour une présentation orale de leur action devant le jury et les autres candidats. Lors de cette présentation, ils devront expliquer leur démarche, la genèse de leur action, la pertinence de celle-ci et les effets qu'elle a pu produire.

Les modalités d'évaluation portent sur la qualité de la présentation orale, le contenu et la pertinence de l'action réalisée.

Un Prix Ilan Halimi et quatre distinctions viendront récompenser les lauréats. Le Prix Ilan Halimi sera remis par le Premier Ministre le 13 février 2019. Les actions lauréates seront valorisées par les services de communication de la DILCRAH et des partenaires.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site <http://www.prixilanhalmi.fr>

La date limite de dépôt du dossier de candidature est le 22 novembre 2018.



Contacts

DILCRAH
Service Communication
sec.dilcrah@pm.gouv.fr
06 45 18 54 97